



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par délibération du 10 novembre 2023 le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a confirmé le règlement d'urgence du collège échevinal du 2 octobre 2023 portant fermeture temporaire d'un sentier pédestre entre Tadler et Heiderscheidergrund.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 17 novembre 2023
Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,



Date d'affichage: 17 novembre 2023